

COMPTE-RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FONDATION DU LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL DE TOKYO
SÉANCE DU **29 MAI 2019**

ADMINISTRATEURS **PRESENTS** (NOMBRE DE VOIX):

MONSIEUR BRUNO VALERY, CDAEFE POUR LA ZONE ASIE-PACIFIQUE (2)
MONSIEUR PIERRE COLLIOT, CONSEILLER CULTUREL (3)
MONSIEUR PHILIPPE EXELMANS, DIRECTEUR GENERAL DE LA FONDATION (2)
MADAME HELENE AUBLE, SECRETAIRE GENERALE DE LA FONDATION
MONSIEUR PIERRE-FRANÇOIS VILQUIN, REPRESENTANT DES PARENTS D'ELEVES
MONSIEUR NICOLAS DI COSTANZO, REPRESENTANT DES PARENTS D'ELEVES
MONSIEUR ARMEL CAHIERRE, PRESIDENT CHAMBRE DE COMMERCE
MONSIEUR FRANÇOIS GAGNAIRE, REPRESENTANT DES PERSONNELS

ADMINISTRATEURS **ABSENTS** :

MONSIEUR Olivier BROCHET, DIRECTEUR DE L'AEFE ET PRESIDENT DE LA FONDATION (PROCURATION A M VALERY)
MONSIEUR LAURENT PIC, AMBASSADEUR (PROCURATION A M. COLLIOT)
MADAME CATHERINE OUNSAMONE, COCAC-ADJOINTE (PROCURATION À M. COLLIOT)
MADAME MARIE-HELENE TEYLOUNI, CONSULE (PROCURATION A M. EXELMANS)

MEMBRES INVITES **PRESENTS** :

MONSIEUR FRANÇOIS ROUSSEL, CONSEILLER CONSULAIRE
MONSIEUR THIERRY CONSIGNY, CONSEILLER CONSULAIRE
MONSIEUR MAXENCE ROBIN, ATTACHE DE COOPERATION POUR LE FRANCAIS
MADAME PATRICIA REYNAUD, DIRECTRICE DU SECONDAIRE, EXPERTE
MONSIEUR GILLES SANSEBASTIAN, DIRECTEUR DU PRIMAIRE, EXPERT
MONSIEUR FARID EL KHALKI, REPRESENTANT DES PERSONNELS
MONSIEUR RENE CARRAZ, PRESIDENT DES FLT, OBSERVATEUR
MADAME YUKIE KADOTANI, INTERPRÈTE

M. WILLIAM FABVRE, AUDITEUR
MONSIEUR MASATO TANI, AUDITEUR

MEMBRES INVITES ABSENTS:

MADAME EVELYNE INUZUKA, CONSEILLERE CONSULAIRE

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte-rendu précédent du 26 mars 2019
2. Dons
3. Compte financier de l'exercice 2018
4. Questions diverses

Quorum (8 /12) : Le quorum est atteint.

Adoption de l'ordre du jour

VOTE : **Contre : 0** **Abstention: 0** **Pour : 12/12**

1- Adoption du compte-rendu précédent du 26 mars 2019

Les demandes de modifications au CR provisoire transmises par les représentants des parents d'élèves, par le conseiller consulaire François Roussel et par le représentant des personnels sont intégrées.

VOTE pour l'adoption du CR provisoire modifié :

Contre : 0 **Abstention: 1** **Pour : 11/12**

Le représentant des personnels demande que la clarification sur le contrat de Mme JANCOURT soit apportée. Il s'agit bien d'une convention de prestation. Son montant s'est basé sur la grille ADM et non à son coût de consultant privé où le prix aurait été bien supérieur.

2 - Dons FLT:

Pour les photos de classe : 22 000 yens versé à la caisse de solidarité
Pour la tombola de la fête du lycée 2018 : 270 000 yens versé au Budget TREFLE.

3- Compte financier de l'exercice 2018

cf. rapport de gestion joint à l'invitation + powerpoint

Après présentation du par Mme AUBLÉ, questions, réponses et discussions, l'adoption du COFI 2019 est présenté aux votes.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

4- Questions diverses

➤ Questions des personnels

1/ Les effectifs des classes de CM1 et CM2 s'annoncent élevés à la rentrée. Afin d'alléger ces classes, serait-il possible d'ouvrir dès septembre 2019 la cinquième classe de CM2 qui, pendant l'année 2019-2020, serait un CM1-CM2, puis à la rentrée 2020 deviendrait le cinquième CM2 prévu ? Cela nécessiterait l'aménagement d'une salle de classe (l'actuelle salle de technologie) et l'embauche d'un professeur des écoles.

- Salle non disponible pour l'année 2019/2020 car occupée par le secondaire
- 1 ETP supplémentaire non prévu au budget
- Cela pourrait bloquer les demandes d'entrée en CM2 pour la rentrée suivante

Il est bon de rappeler aussi que :

- Les enseignants de CM ont la charge de la classe entière 10h15 sur les 25h30 de classe :
 - 2 jours et 1 h par semaine, les élèves de BIL sortent de la classe
 - 1h par semaine, les enseignants de français ne gardent que les élèves qui ne font ni BIL ni Emile
 - 45 min par semaine, ils sont en co-enseignements avec la bibliothécaire
 - Les élèves sont en effectifs réduits 3h par semaine pendant les cours de langue
 - Les enseignants des cycles 1 et 2 peuvent également intervenir en co-enseignement dans leur classe à raison 1h30 par semaine

- Les élèves qui en ont besoin bénéficient d'une aide FLSCO en dehors ou dans la classe

2/ Quelques personnels ont souhaité faire remarquer (pas de question) que l'estimation des coûts de transformation des appartements de fonction en salles de classe était surprenante. Avec une telle somme (un peu plus de 600 000 euros), il serait possible d'acquérir (et non transformer) deux appartements à Kita-ku.

L'estimation faite est une moyenne pour la rénovation de bâtiments, frais de conception inclus. Cette moyenne transmise par l'architecte de notre établissement en 2012 est $1\text{m}^2 = 250,000\text{-Y}$. La surface globale à rénover est d'environ 300m^2 . L'estimation de la rénovation est donc de $75,000,000\text{-Y}$ soit $600,000\text{€}$ pour les études, la mise à nu du plateau et son conditionnement au format classe. Ce coût a paru aussi très élevé à la Direction.

3/ Les représentants des personnels relèvent le fait que des revendications (des syndicats nationaux français) sont accordées au LFI Tokyo même si, à notre connaissance, elles n'ont pas été demandées par les sections locales. Nous serions d'autant plus ravis si d'autres revendications (des mêmes syndicats) pouvaient être acceptées comme, par exemple, le versement de l'indemnité forfaitaire pour SPAN aux collègues non titulaires comme cela a déjà été demandé par le passé.

A noter que des collègues nous ont fait cependant part de leur étonnement face à la multitude d'IMP Locales accordées au CPE. Si celle relative aux conseils de classe est comprise, celles des emplois du temps et des examens interrogent. Celle relative à l'astreinte est-elle versée à l'ensemble des personnels ayant des astreintes ?

Le versement de l'indemnité forfaitaire pour SPAN aux collègues non titulaires est, aussi, déjà effective au LFI Tokyo.

Pour les classes de découverte (uniquement 1er degré), généralisation de l'indemnité spécifique pour les enseignants :

- résidents : HSE AEFE : 18.04 euros conformément à la circulaire AEFE du 15/06/2006
- PDL du 1er degré : depuis septembre 2018 : 2300 yens l'indemnité journalière

Question IMPL : Vu au CA du 26/03/2019 :

Mise en place des IMPL pour les personnels de la vie scolaire suite à l'avis favorable de la CRH du 6 juin 2017.

Actuellement l'indemnité d'astreinte sécurité durant des périodes de vacances scolaires est uniquement versée au CPE. Les astreintes sur les autres périodes sont effectuées par les personnels expatriés. Durant la fermeture de l'établissement en été, une société est chargée du gardiennage et de la sécurité.

4/ Quel est le coût de l'inventaire des BCD et CDI ?

Coût humain : vacations + heures supplémentaires

Salaires de Mme Godi: 1.408.858¥

Salaires de Mme Perchey: 135.962¥

HS Mme Brix: 158.132¥

HS Mme Dujardin: 149.730¥

HS Mme Peccoud: 19.704¥

Total: 1.8M

Coût matériel : 60,000-Y (film de protection pour les étiquettes code barre et porte étiquettes pour étagère livres)

Coût sortie d'inventaire : 14,106,803-Y

5/ Quel est le taux d'autofinancement du LFI Tokyo pour chacun des cinq derniers exercices comptables ?

Pouvons-nous avoir également le montant de l'aide nette de l'Etat hors bourses pour ces mêmes exercices ?

CAF 2013 : 132 063 049 yens

CAF 2014 : 67 471 711 yens

CAF 2015 : 136 472 199 yens

CAF 2016 : 73 566 678 yens

CAF 2017 : 246 425 929 yens

CAF 2018 : - 10 534 451 yens

Aide nette hors bourses :

2014 : 1 648 000 euros

2015 : 1 650 000 euros

2016 : 1 568 000 euros

2017 : 1 807 000 euros

2018 : 1 807 368 euros

cf. pièce jointe (document AEFE)

6/ Pourrions-nous avoir un bilan des éventuels dons pour les photos de classe par degré (nombre de donateurs, montant total, moyenne et médiane) ?

Premier degré : 15 000 yens récoltés en 9 dons soit une moyenne de 1667 yens par don.

Second degré : 7 000 yens récoltés en 4 dons soit une moyenne de 1 750 yens par don.

7/ Des collègues souhaiteraient une clarification d'un passage du compte rendu du dernier CA. Si on lit les lignes "Au vu des éléments de la COS, validation de la mise en place d'un bonus pour les PDL en CDI au 1er septembre 2019." (fin de page 4 dans le point "2. Point d'information sur le projet immobilier."), on peut comprendre à la première lecture qu'il s'agit d'un acte de décision concernant la mise en place d'un bonus pour les personnels en contrat local en CDI. Or il semblerait qu'il fallait y lire des avis de faisabilité (tel qu'annoncé en troisième objectif, plus haut dans le compte-rendu). Si tel est le cas, il aurait donc été plus clair de rédiger "Au vu des éléments, **la COS valide la faisabilité** de la mise en place d'un bonus pour les PDL en CDI au 1er septembre 2019".

De la même manière, si tel est toujours bien le cas, ces collègues seraient également favorables pour que cette mention de faisabilité apparaisse plus haut dans le point mentionnant la validation du projet immobilier, à savoir que leur proposition serait "Au vu des éléments, **la COS valide la faisabilité** du projet immobilier pour 800 millions de Yens (6,2 millions d'euros) en financement interne puis un coût de fonctionnement annuel de 130 millions de yens (1,045 millions d'euros)."

Le point 2 du dernier CA comporte des *préconisations* de la COS (avis de faisabilité et non pas "acte de décision"), en ce qui concerne les bonus, le projet immobilier et les autres préconisations. Par exemple, la préconisation de la COS sur les DPI n'a pas été suivie à la demande des parents.

➤ Questions des parents d'élèves

Pas de questions.

Déclaration des représentants des personnels :

DÉCLARATION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS EN FIN DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général, Madame la Secrétaire Générale, mesdames, messieurs les membres du Conseil d'Administration,

Nous vous remercions de nous laisser la parole pour faire lecture de notre déclaration et de nous accorder votre attention, malgré l'heure tardive. Nous vous rassurons, elle ne consistera pas en un inventaire exhaustif "d'anomalies de fonctionnement".

Ce n'est ni de l'animosité ni de la rancœur qui nous animent ce soir, mais plutôt de l'amertume et de la déception. Depuis que nous avons pris nos fonctions au Conseil d'Administration, nous nous sommes toujours attachés à œuvrer dans l'intérêt général, avec sincérité, honnêteté, implication, conviction et, quoi qu'en disent certains, avec respect. Tout cela n'a pas forcément été compris, ce n'est peut-être pas bien grave.

En revanche,

*ce qui nous apparaît plus préjudiciable car conduisant à **une perte de confiance***, ce sont, de notre point de vue, les incohérences de la direction dans sa gestion de l'établissement ;

*ce qui nous paraît plus préjudiciable car conduisant à **un déni de démocratie***, c'est, de notre point de vue, le non respect de procédures et d'instances, mais aussi de personnes, ainsi que le refus du contradictoire faisant des instances de simples chambres d'enregistrement ;

*ce qui nous apparaît plus préjudiciable car conduisant à **une dégradation des conditions de travail***, c'est, de notre point de vue, la tendance de la direction à personnaliser les affaires (la personne relayant un problème devient le problème) et à alimenter les tensions, exacerbant ainsi les intérêts particuliers dont la somme ne fait pourtant pas l'intérêt général ;

*ce qui nous paraît plus préjudiciable car conduisant à **une sorte d'omerta***, c'est, de notre point de vue, le sentiment d'inutilité voire de crainte que peuvent ressentir certains personnels, y compris des représentants syndicaux, lorsqu'ils souhaitent prendre la parole pour signaler des dysfonctionnements ou émettre des avis contraires ;

*ce qui nous paraît plus préjudiciable car conduisant à **une surcharge de travail***, c'est, de notre point de vue, le fait de compter trop souvent sur la bonne volonté et l'engagement des personnels comme palliatifs.

En outre, depuis le début de l'année scolaire, nous nous sommes fait l'écho de difficultés au sein du service administratif et comptable. Malheureusement, en cette fin d'année, nous nous voyons dans l'obligation de vous alerter à nouveau sur ces problèmes qui perdurent car des collègues sont à bout. Nous sommes dans l'incompréhension face à la gestion de cette situation.

Par ailleurs, face aux nombreuses procurations, face à l'inégalité d'information des administrateurs, le fonctionnement du Conseil d'Administration nous interroge beaucoup. Nous ne nous sommes sentis que très rarement considérés et traités en véritables partenaires, responsables et écoutés. Nous nous questionnons donc beaucoup sur l'utilité de cette instance et sur notre implication en son sein.

Pour conclure, nous avons l'intime conviction que l'avenir passe par l'humilité, le travail collectif, le respect mutuel, le refus de la tentation hégémonique. Écoutons-nous, respectons-nous dans nos divergences. Nous sommes tous administrateurs dans un but commun : celui de garantir le bon fonctionnement de l'établissement afin d'assurer la réussite des élèves. Conjuguées à notre intelligence commune, nos expériences et nos connaissances propres sont des atouts mis au service de l'école républicaine. Soyons clairs : l'assurance de ce bon fonctionnement ne sera possible que dans la rupture avec le fonctionnement actuel. L'impression que rien ne bouge depuis l'an dernier est persistante. Aussi, après mûre réflexion, notre participation à cette rupture que nous appelons de nos vœux est notre retrait, osant croire que de nouveaux interlocuteurs permettront un travail plus fécond, toujours dans l'intérêt général. Nous attendons de la direction un réel changement de méthode dans sa manière de gérer les personnels et l'établissement dans sa globalité.

L'année dernière, le directeur de l'Agence avait reproché aux représentants des personnels de ne pas l'avoir alerté sur des dysfonctionnements. Ce soir, par cette déclaration, nous alertons une nouvelle fois le Conseil d'Administration et l'Agence sur des conditions de travail et un dialogue social dégradés. Vous en ferez ce que vous voudrez. Aujourd'hui, nous sommes usés, épuisés, dépités et déçus de devoir passer autant d'énergie et de temps à vérifier les annonces de la direction, à construire des argumentaires qui seront balayés d'un revers de la main, à défendre des conditions de travail qui sont régulièrement reléguées au deuxième plan. Tout ceci n'est pas notre profession. Face à une direction sourde à nos propos, nous préférons consacrer tout notre temps à nos métiers respectifs : celui d'enseigner et celui de gérer le service et les systèmes informatiques. Nous remercions les collègues qui nous ont accordé leur confiance lors des élections en début d'année et **vous présentons notre démission - avec effet immédiat - du Conseil d'Administration**, souhaitant pleine réussite à nos successeurs qui, nous en sommes sûrs, seront accueillis avec bienveillance par vos soins.

Nous souhaitons que cette déclaration, qui fera l'objet d'un mail aux personnels et d'un affichage, soit portée au compte rendu de la séance.

Tokyo, le 29 mai 2019.

François GAGNAIRE et Farid EL KHALKI,
Représentants des personnels au Conseil d'Administration

Le Président de séance remercie les participants et clôt la réunion.